



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Conseil communautaire du 28 novembre 2024 PROCES-VERBAL

Secrétaire de la séance : sans objet

28 présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

9 absents : Claude BRUN, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Magalie MOULIN, Christophe ROUX, John SERROUL,

1 Maire présent : Alain RANC

Le quorum est atteint.

17h45 - Début de séance

Ordre du jour limité à la GEMAPI – pas de délibérations

INTRODUCTION DU PRESIDENT

« Chères, chers collègues,

Cette réunion d'aujourd'hui n'est pas un conseil communautaire ordinaire puisqu'aucune délibération n'est à l'ordre du jour. Il ressemble à une conférence des Maires car les Maires, non membres du conseil communautaire, ont été invités car le sujet traité évidemment les concerne.

Suite à de nombreuses questions, interrogations et critiques, nous avons décidé, en accord avec monsieur Charles Valette, vice-président en charge de l'environnement, de consacrer une séance à la GEMAPI avec la présence des 4 organismes concernés.

Je remercie madame Caroline Bruyère, chargée de mission ENS-GEMAPI de la Cdc, pour son excellent travail.

Comme à l'accoutumé, je vais vous faire un rapide tour d'actualité depuis notre dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 16 octobre.

Date importante puisque malheureusement c'est au cours de la soirée et de la nuit qu'ont débuté les violents orages qui ont provoqué d'énormes dégâts sur le patrimoine communal et privé. Certaines communes ont des sommes très importantes à déboursier pour réparer en particulier la voirie et les ponts. La déclaration en catastrophe naturelle n'intervient que pour les biens assurables ce qui n'est pas le cas des routes, chemins et ponts.

Lors du dernier exécutif du 14 novembre, nous avons évoqué une éventuelle intervention financière de la communauté de communes pour aider les communes comme certaines l'ont déjà demandé. Nous y sommes favorables mais nous ne pouvons rien envisager avant de connaître les subventions accordées

par l'Etat, la Région et le Département qui j'espère vont être connues rapidement. Dès ces éléments connus, je vous proposerai un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes.

Madame Audrey Deschamps, DGS, nous quitte le 31 décembre, je tiens à vous tenir au courant du recrutement du nouveau DGS. L'appel à candidature se termine à la mi-décembre. A ce jour, nous avons eu 3 candidatures. Pour anticiper, nous avons convoqué, le 21 novembre, les 3 candidats : 1 est venu, 1 était en visio et le dernier n'était pas libre. Il est bien évident que les éventuels nouveaux candidats seront convoqués dès réception de leurs candidatures.

Nous attendons le nouveau DGS et son profil pour donner suite aux autres recrutements en cours, sauf le poste de juriste pour lequel les candidats seront reçus le 6 décembre.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 19 décembre avec un ordre du jour chargé et en particulier nous devons délibérer sur les demandes d'admissions en non-valeur demandées par le SGC d'Aubenas.

Pour les ordures ménagères, le choix du cabinet doit être lancé immédiatement si on veut réaliser l'opération en 2025.

Concernant la ZAE de Saint-Martial qui m'aura occupé tout le mandat, nous allons devoir lancer la DUP.

J'ai été surpris que personne ne réagisse à mon communiqué au sujet de la pose de la première pierre de la caserne de Sainte-Eulalie. La presse n'a absolument pas parlé de la présence du Président du Département et de celui de la Cdc qui sont les seuls financeurs. Quel mépris...

Le vote à l'assemblée nationale contre le transfert obligatoire des compétences eau-assainissement collectif devrait avoir lieu le 12 décembre sauf s'il n'y a plus de gouvernement....

Nous avons lancé la consultation pour le SPANC sur une durée de 2 ans ce qui permettra aux élus de 2026 de choisir leur mode de gestion : régie ou prestataire privé. Une seule entreprise a répondu et ce n'est pas le prestataire actuel. Nous allons négocier et verrons ensuite.

A l'issue du dernier exécutif, l'ALEC nous a fait une démonstration de la caméra thermique, ce fût intéressant et un évènement similaire ouvert au public est à réfléchir.

Maintenant, mouillons-nous avec la GEMAPI ».

GEMAPI

La présentation débutée et préparée par la Cdc est annexée au présent procès-verbal.

Les établissements GEMAPIens étaient représentés par

- Brian Four et Floriane Morena pour l'EPTB Ardèche
- Valérie Charvillat pour le Syndicat Mixte Eyrieux Crussol
- Alexandre Dupont pour l'EPAGE Loire

Echanges avec les élus au fur et à mesure de la présentation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h15

Le président de la Communauté de communes,
Monsieur Jacques GENEST

